

Choisir l'URCA,  
c'est investir  
pour l'avenir  
de nos territoires  
et de nos  
entreprises

27 000  
étudiants

4 PÔLES  
D'EXCELLENCE  
en formation  
et en recherche

11 430  
emplois directs  
et indirects

+ DE 600  
MILLIONS  
D'EUROS  
d'impact  
économique  
sur le territoire

UNIVERSITÉ  
DE REIMS  
CHAMPAGNE-ARDENNE

Faculté des Sciences  
Reims

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

### UNE OCCASION POUR TISSER DES LIENS ET CONTRIBUER A LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

#### Quand verser votre solde de taxe d'apprentissage ?

Dès à présent et  
**avant le 31 Mai 2020 \***

\* Nous vous adresserons un reçu  
attestant la date et le montant  
de votre versement.

#### Comment effectuer votre versement ?

Notre **code UAI** :

**0511382A \*\***

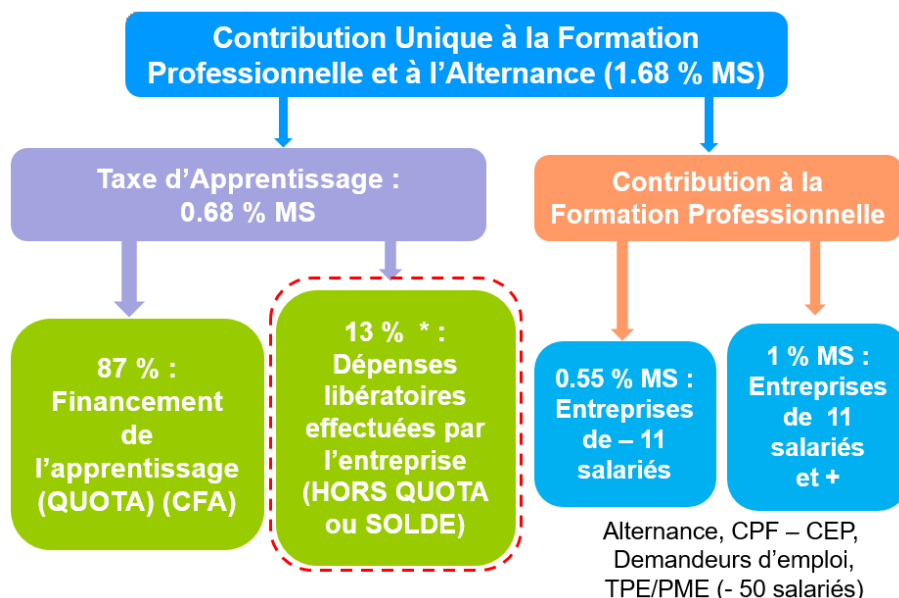
**Par virement** (RIB  
disponible dans notre  
bulletin de promesse de  
versement).

**Par chèque bancaire**  
(à l'ordre de **Agent  
Comptable URCA**, à adresser  
à l'UFR SEN – Service  
Financier - Campus du  
Moulin de la Housse – BP  
1039 – 51687 Reims Cedex 2)

\*\* L'UFR Sciences Exactes et  
Naturelles est une composante de  
l'Université de Reims Champagne  
Ardenne (URCA), habilitée à  
percevoir votre versement de TA.

Avec la taxe d'apprentissage,

- Renforçons nos **partenariats**,
- Soutenez nos actions pour l'**innovation pédagogique** et nos investissements dans des **équipements scientifiques et technologiques**, pour l'excellence opérationnelle,
- Concevons ensemble des formations répondant à vos **besoins en compétences spécifiques**.



**\*"Le 13 % doit favoriser les relations entre les entreprises et le monde de l'enseignement secondaire et supérieur".**

(Dossier de presse du 9 février 2018 publié par le Ministère du Travail sur la transformation de l'apprentissage).

**Contact** : Mme Tamar BALAN, [taxe-apprentissage-sen@univ-reims.fr](mailto:taxe-apprentissage-sen@univ-reims.fr)